SECTION III

LES SOURCES THÉOLOGIQUES

La *règle de foi catholique* comprend deux éléments distincts : l'un *matériel*, objet de la croyance, c'est l'Écriture et la Tradition ; l'autre *formel*, qui en fait un objet de foi catholique ou universelle, c'est la proposition de l'Église. Le premier est la règle de foi fondamentale, mais *éloignée* et *théorique;* le second, la règle de foi *prochaine* et *pratique*. — Celle-ci suffit à la plupart des chrétiens qui n'ont pas le temps ou les connaissances nécessaires pour se livrer à une étude approfondie des dogmes; en croyant ce qu'enseigne l'Église, ils sont certains de posséder la vérité.

Chez les théologiens, la règle de foi théorique s'unit à la règle de foi pratique. Après avoir constaté les propositions de l'Église, ils étudient les témoignages de l'Écriture et de la Tradition, sur lesquels sont basées ces propositions, et ils se servent de la raison pour expliquer les vérités révélées, les exposer avec ordre et réfuter les objections des ennemis de la foi.

Il y a ainsi trois sources théologiques : la *sainte Écriture*, la *Tradition* et la *raison naturelle*.

CHAPITRE XV

DE LA SAINTE ÉCRITURE

SOMMAIRE

1. Inspiration de la sainte Écriture. Le fait de l'inspiration. Sa nature. Son étendue. — 2. Canon des saintes Écritures. — 3. Authenticité de la Vulgate. — 4. Interprétation de la sainte Écriture. Les différents sens de l'Écriture sainte. Règles d'interprétation. — 5. Lecture de la Bible. — 6. Objections scientifiques contre la Bible. Principes de solution des difficultés. Objections tirées de la géologie, de l'astronomie, de la biologie, de l'anthropologie.

En tant que source théologique, la sainte Écriture doit être considérée : 1° dans son inspiration ; 2° dans son canon ; 3° dans l'authenticité de sa version, dite la *Vulgate;* 4° dans son interprétation; 5° dans sa lecture.

1. Inspiration de la sainte Écriture.

Le fait de l'inspiration.

1. L'inspiration de la sainte Écriture est rejetée par les rationalistes et par beaucoup de protestants modernes. Pour les premiers, la Bible est une œuvre purement humaine; pour les seconds, elle est, il est vrai, la parole de Dieu, mais en ce sens seulement que les écrivains sacrés ont été préservés de l'erreur sans qu'ils aient été inspirés.

2. Suivant la doctrine catholique, définie par les conciles de Florence, de Trente et du Vatican, il est de foi que Dieu est l'auteur des livres canoniques, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament.

3. Cette doctrine est prouvée : 1° *Par la sainte Écriture.* En maints endroits de leurs ouvrages, les écrivains de l'Ancien Testament affirment qu'ils écrivent sous l'inspiration et par ordre de Dieu[1]. Jésus-Christ et les Apôtres confirment leur témoignage. « Toute Écriture (est) inspirée[2], » dit saint Paul. — 2° *Par la tradition juive*, en ce qui concerne les livres de l'Ancien Testa-

[1] Cf. Exode, XVII, 14; Isaïe, I, 2; Jérém., I, 4; Ézéch., XXIV, 2, 3; Habac., II, 2; Apoc., I, 10. — [2] II Tim., III, 16.

ment, et *par la tradition chrétienne*, pour les livres de l'un et de l'autre Testament. L'Église, dans l'emploi qu'elle fait des paroles de l'Écriture, et les saints Pères, lorsqu'ils la louent, la considèrent comme une œuvre dont Dieu est l'auteur principal.

Nature de l'inspiration.

4. L'inspiration peut se définir : Une lumière et une impulsion surnaturelle que Dieu donne pour faire écrire ce qu'il veut à l'écrivain, qui lui sert d'instrument.

L'influence de l'inspiration divine comprend ainsi trois opérations essentielles : 1° l'*illumination de l'intelligence* de l'écrivain, pour lui faire connaître ce qu'il doit écrire; 2° l'*impulsion donnée à sa volonté*, pour qu'il se détermine à l'écrire; 3° l'*assistance continue*, pour que son écrit soit l'expression juste et intégrale de ce que Dieu veut communiquer par lui aux autres hommes.

5. Dans son action sur l'intelligence, tantôt l'Esprit-Saint faisait connaître aux écrivains sacrés des choses qu'ils ignoraient, comme des mystères, des événements futurs, des faits passés : c'était alors une révélation; tantôt des choses qu'ils connaissaient déjà, soit par leur raison et leur expérience personnelle, soit par des témoignages humains, et alors il les dirigeait, afin que le résultat voulu par Dieu fût infailliblement obtenu.

6. On ne doit donc pas confondre l'inspiration avec la révélation : tout ce qui est inspiré dans les Livres saints n'est pas révélé, puisque, parmi les choses qui ont été écrites, il en est que les écrivains sacrés savaient par leurs ressources naturelles; et d'un autre côté, tout ce qui est révélé n'est pas inspiré, car il y a dans la Tradition des vérités révélées qui ne sont pas contenues dans les Livres saints.

7. On doit remarquer aussi que l'écrivain sacré, lorsqu'il écrit, est sous l'influence simultanée de deux sortes de lumières : l'une divine et l'autre humaine. En tant qu'il écrit sous l'influence de la lumière divine, il ne saisit pas toute la portée de l'œuvre à laquelle il collabore; les prophètes, par exemple, pouvaient ne pas comprendre les oracles qu'ils nous ont légués, aussi bien que nous les comprenons après l'événement. En tant qu'il écrit sous l'influence de la lumière humaine, il est sujet à des imperfections; il y aura dans ses œuvres des obscurités, des lacunes, des défauts de style; on n'y trouvera point un système de doctrine complet et parfaitement clair, etc. Toutefois il écrit tout ce que Dieu veut dire aux hommes par lui, et rien de plus.

8. Quant à l'assistance qu'ont eue les écrivains bibliques dans la rédaction du texte, il est un point sur lequel s'accordent tous les théologiens, savoir que le Saint-Esprit a veillé à ce que les mots de l'Écriture fussent choisis comme il le fallait pour représenter exactement les pensées divines; qu'en outre, il leur a inspiré les mots propres à exprimer, soit les grandes prophéties relatives à l'avenir messianique, soit surtout les dogmes qui constituent l'objet propre de la révélation. — Mais, cela excepté, on peut affirmer avec le plus grand nombre des théologiens qu'une liberté presque entière a été laissée au rédacteur humain par rapport à la forme, en tant que celle-ci comprend la distribution et l'ordre des matières, les mots, les tours de phrase, les figures de discours et de rhétorique, et, en général, tous les procédés de langage et de style aptes à traduire les idées suggérées par l'Esprit-Saint.

Étendue de l'inspiration.

9. Il y a deux erreurs au sujet de l'étendue de l'inspiration : l'une qui consiste à restreindre l'inspiration et l'infaillibilité de la Bible au dogme et à la morale; l'autre qui consiste à soutenir que l'inspiration totale de l'Écriture n'est pas incompatible avec l'erreur en des matières non doctrinales.

Mais, suivant la doctrine catholique, toutes les assertions formulées dans les livres canoniques sont, sans aucune exception, divinement inspirées, et doivent être tenues pour vraies [a].

10. Cette doctrine est prouvée :

1° *Par l'enseignement de l'Église.* — « Si quelqu'un, disent les Pères du concile du Vatican, ne reçoit pas comme saints et canoniques tous les livres de la sainte Écriture avec toutes leurs parties, tels qu'ils sont énumérés par le concile de Trente, ou nie qu'ils soient divinement inspirés : qu'il soit anathème [1]. » — « Ceux, dit le pape Léon XIII, qui pensent que dans les textes authentiques des Livres sacrés il peut y avoir quelque chose de faux, ceux-là, ou dénaturent la notion catholique de l'inspiration divine, ou font Dieu lui-même auteur de l'erreur [2]... »

2° *Par l'Écriture sainte.* — Lorsque les Apôtres et les Évangélistes, pour confirmer leur doctrine par la parole de Dieu,

[a] Il s'agit ici : 1° des assertions avancées par les écrivains sacrés eux-mêmes, et non point de celles qu'ils rapportent ou citent seulement, sans les approuver; 2° des assertions émises dans des textes certainement authentiques, et non de telle ou telle assertion sur un point accessoire, qui est le fait d'un copiste.

[1] Constitution *Dei Filius*, De la Révélation, can. IV. — [2] Encyclique *Providentissimus*.

apportent des textes de la sainte Écriture, ils ne font aucune distinction entre ces textes au point de vue de l'inspiration et de la vérité ; ils leur reconnaissent la même autorité divine, à quelque livre ou à quelque partie d'un livre qu'ils appartiennent. « Toute l'Écriture, dit saint Paul, est divinement inspirée[1]. »

3° *Par la tradition.* — De tout temps, Juifs et chrétiens ont professé pour la Bible entière le même respect et ont considéré comme une injure faite à l'Esprit-Saint la moindre altération du texte sacré. Dans leurs commentaires sur la sainte Écriture, comme dans les traités où ils la citent comme fondement des vérités dogmatiques ou morales, les Pères, les docteurs, les théologiens, n'ont jamais fait de distinction entre les assertions des écrivains bibliques, quant à leur inspiration et à leur vérité.

4° *Par la raison.* — Comme personne ne peut formuler de règle certaine pour discerner les textes inspirés des textes non inspirés, il s'ensuit que le système de distinction est dangereux et qu'il ouvre la voie aux entreprises des novateurs. — Les textes inspirés, dit-on, sont les textes dogmatiques ou qui se rattachent aux dogmes. Mais il ne serait pas difficile de montrer que les moindres paroles de l'Écriture sainte se rattachent de quelque manière à la doctrine, qu'elles renferment une instruction morale, qu'elles ont toujours quelque utilité.

2. Canon des saintes Écritures.

11. On donne le nom de *canon* (du grec *canôn,* règle) à la collection authentique des livres inspirés ; et on appelle *Écritures canoniques* tous les livres ou parties de livres appartenant à cette collection.

12. Suivant les protestants, le critérium ou le signe qui sert à discerner les livres inspirés, c'est la sainteté, la sublimité de la doctrine qui est contenue dans ces livres, ou les effets merveilleux que cette doctrine produit sur les lecteurs. — Ces critériums sont vagues, arbitraires, incertains, variables avec les dispositions subjectives de chacun.

13. Le don de l'inspiration étant quelque chose d'intérieur, produit par Dieu, à l'insu même quelquefois de l'écrivain sacré, ne peut être connu que par le témoignage de Dieu lui-même, c'est-à-dire par révélation. Il appartenait à l'Église de recueillir les témoignages de la tradition sur les livres inspirés et d'en fixer le canon par des décrets solennels.

[1] II Tim., III, 16.

14. Avant les conciles de Trente et du Vatican, le canon des Écritures, tel qu'il existe aujourd'hui, avait déjà été promulgué par les conciles d'Hippone (393) et de Carthage (397), par le pape Innocent Ier dans une lettre à saint Exupère, évêque de Toulouse (405), par le pape Gélase dans un concile de Rome (492-496), par le pape Hormisdas (514-523) et par le concile de Florence (1441).

15. Le concile de Trente fut amené à le promulguer de nouveau pour condamner les erreurs des protestants au sujet des livres *deutéro-canoniques*[a]. « Si quelqu'un, dit le concile, n'admet pas comme sacrés et canoniques dans leur entier et avec toutes leurs parties les livres qu'on a coutume de lire dans l'Église catholique, et tels qu'ils se trouvent dans l'ancienne édition de la *Vulgate*[1]... : qu'il soit anathème. »

16. Au siècle dernier, les protestants rationalistes en étant venus peu à peu à nier l'inspiration de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, le concile du Vatican a renouvelé toutes les décisions du concile de Trente, en précisant encore davantage la nature de l'inspiration.

17. Les décrets de l'Église sur le canon des Livres saints sont justifiés, non seulement par l'autorité que lui confère son infaillibilité, mais aussi par la sagesse avec laquelle elle a observé les règles de la critique historique. Pour les livres de l'Ancien Testament, y compris les *deutéro-canoniques,* c'est de la main même des Apôtres qu'elle les a reçus, et pour ceux du Nouveau, elle s'est assurée qu'ils émanaient des Apôtres ou au moins étaient approuvés par eux, comme l'Évangile de saint Marc et celui de saint Luc. Le soin qu'elle a pris d'exclure du canon d'autres ouvrages qui étaient attribués à des disciples ou à des compagnons des Apôtres est une preuve de la prudence avec laquelle elle a procédé. C'est donc sans raison qu'on lui reproche de n'avoir pas observé sur ce sujet les règles de la critique historique. Ses adversaires, en rejetant son autorité, se sont mis dans l'impuissance absolue de dresser un catalogue complet des livres inspirés. Luthériens et calvinistes ne s'accordent pas entre eux, et, sur les points où ils s'accordent, ils ne peuvent donner aucune raison sérieuse de leur croyance.

[a] Les livres *deutéro-canoniques* sont ceux dont l'inspiration n'a été authentiquement constatée qu'après celle des *proto-canoniques.*

[1] Voir l'énumération pages 169 à 174.

3. Authenticité de la Vulgate.

18. L'*authenticité d'un écrit* consiste en ce qu'il fait foi et autorité, et doit être admis par tous sur les objets dont il témoigne.

19. On distingue l'authenticité *première* ou d'*original*, qui appartient à la pièce autographe, et l'authenticité *dérivée* ou de *conformité*, qui appartient, soit à la *copie*, en tant qu'elle est conforme à l'original; soit à la *version*, en tant qu'elle est une interprétation fidèle du texte primitif.

Comme nous n'avons plus les monuments originaux de la Bible, mais seulement des copies, qui elles-mêmes sont le plus souvent des traductions du texte primitif, il faut que nous ayons la certitude que ces copies sont authentiques.

20. Primitivement, la version presque universellement en usage dans l'Église fut celle des *Septante*. Elle fut remplacée, en Occident, par la version *italique*, qui prévalut jusqu'au septième siècle, où celle de saint Jérôme fut généralement adoptée.

21. A l'époque de la Renaissance, l'étude du grec et de l'hébreu fit surgir une foule de traductions nouvelles de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il en résulta une interprétation arbitraire des textes originaux, qui devint une source d'erreurs.

Pour remédier au mal, le concile de Trente (4e session) porta le décret suivant : « Considérant combien il sera utile pour l'Église de Dieu que l'on sache quelle est, parmi les éditions latines des Livres saints aujourd'hui en circulation, celle qui doit être tenue pour authentique, le saint Synode décrète et déclare que c'est l'édition ancienne et commune (la Vulgate), approuvée dans l'Église elle-même par l'usage de tant de siècles, qu'il faut tenir pour authentique dans les lectures publiques, les controverses, les prédications et l'explication de l'Écriture, en sorte que personne n'ose ou ne prétende la rejeter, sous quelque prétexte que ce soit. »

22. Par cette définition, le concile de Trente a attesté que la Vulgate rend fidèlement le texte primitif, au moins quant à la substance, de telle sorte qu'elle nous fait connaître la révélation que Dieu a consignée dans les Livres saints. Toutefois, cette définition n'impose pas l'obligation de croire que cette traduction est absolument parfaite; elle ne proscrit point les anciennes versions ni les versions en usage chez les Orientaux. Elle déclare seulement que la Vulgate doit être préférée à toutes les versions latines répandues à cette époque, et qu'elle serait la seule désormais en usage dans l'Église latine pour « les leçons publiques, les discussions, la prédication, l'exposition de la doctrine sacrée ». Il est permis par conséquent aux théologiens et aux apologistes de recourir aux sources hébraïques et grecques, dans le cas, par exemple, où le mot latin n'est pas aussi précis ou aussi énergique que le texte original.

4. Interprétation de la sainte Écriture.

23. L'art d'interpréter ou d'expliquer les Livres sacrés s'appelle *herméneutique, exégèse;* mots grecs qui signifient explication. L'herméneutique comprend : 1° l'exposition des différents sens que peut avoir la parole de Dieu; 2° les règles d'interprétation.

Les différents sens de la sainte Écriture.

24. On distingue, dans la sainte Écriture, le sens *littéral*, le sens *typique* et le sens *accommodatice*.

25. Le *sens littéral* est celui qui est exprimé par les mots pris dans leur acception ordinaire. Il se divise en sens propre et en sens figuré. — Le sens *propre* est celui que les mots présentent tout d'abord à l'esprit, sans avoir besoin, pour les entendre, de recourir à une figure de rhétorique. — Le sens *figuré* est celui qu'expriment les mots employés comme tropes (métaphore ou métonymie). Exemple : *Voici l'Agneau de Dieu.* A ce sens se rapportent aussi l'*allégorie* (Cantique des cantiques) et la *parabole* (Parabole de l'enfant prodigue).

26. Le *sens typique* est celui qu'expriment les mots lorsque ce qui se dit d'une chose au sens littéral doit aussi s'entendre d'une autre dont la première est le type ou la figure. On donne le nom de *types* ou *figures :* aux choses de l'Ancien Testament qui, dans l'intention de Dieu, désignent quelque chose qui appartient à la loi nouvelle; ou aux choses qui, dans l'un ou l'autre Testament, signifient également, dans l'intention de Dieu, quelque vérité morale ou la béatitude céleste. — Le sens typique s'appelle aussi *mystique, spirituel, allégorique.* — Il est dit *prophétique*, s'il renferme une prédiction de l'avenir; *moral*, s'il se rapporte aux mœurs, à un précepte, à un conseil; *anagogique*, s'il s'agit de la vie éternelle.

27. Le *sens accommodatice* est celui qu'on attribue à l'Écriture sainte, bien que le texte ne le comporte point, en accommodant à un objet ce que l'Esprit-Saint dit d'un autre. C'est dans un

sens accommodatice, par exemple, qu'on appliquera à saint Joseph ces paroles de Pharaon : *Allez à Joseph;* qu'on entend de la chasteté ce que dit saint Paul de la lumière évangélique : *Nous avons ce trésor dans un vase fragile.*

Règles d'interprétation de la sainte Écriture.

28. *Règles générales.* — 1° Pour découvrir le sens du texte sacré, on doit l'expliquer d'après les lois ordinaires du langage, et, par conséquent, tenir compte du *génie des langues*[a], de l'*archéologie* (usages, mœurs, etc.[b]), du *genre de style* (poésie ou prose, figures de diction[c]), du *contexte* et des passages où les mêmes expressions sont employées[d], de la *personne de l'auteur*, du but qu'il s'est proposé, des circonstances où il s'est trouvé, etc.

2° On doit interpréter la sainte Écriture d'après les définitions de l'Église et le consentement unanime des Pères[1]. Par conséquent, toutes les fois que le Pape, parlant *ex cathedra*, ou les conciles dans leurs définitions, ou les Pères de l'Église d'un accord unanime, fixent le sens véritable de certains passages de l'Écriture, soit en condamnant un sens faux, soit en interprétant positivement le vrai sens, soit en fixant indirectement le sens d'un passage par l'usage qu'elle en fait pour établir qu'une vérité est révélée, on doit tenir pour faux le sens rejeté par l'Église et pour vrai celui qu'elle admet.

3° On doit rejeter comme faux le sens d'un passage dont l'Église et les Pères ne se sont pas expressément occupés, lorsque ce sens est en contradiction avec la doctrine chrétienne.

29. *Règles particulières :* 1° Du *sens littéral.* — Les paroles de la sainte Écriture doivent s'entendre ordinairement dans le sens littéral *propre*, et non métaphorique, à moins que la nécessité n'oblige de les prendre métaphoriquement. On doit regarder une expression comme figurée lorsque, prise à la lettre, elle serait contraire à la raison, à la foi ou à la morale.

---

[a] Par exemple, *haïr ses parents* se dit en hébreu pour aimer moins; *aveugler, endurcir,* pour permettre que quelqu'un s'aveugle, s'endurcisse.

[b] Par exemple, le mot *femme,* donné par Jésus à Marie aux noces de Cana, n'a rien de dur, quand on sait que chez les Hébreux les fils appelaient ainsi leurs mères en public.

[c] Ainsi, *voie* s'entend métaphoriquement du culte professé; *chair, sang, âme,* de l'homme tout entier.

[d] Les mots *frère, sœur,* se disent quelquefois des proches parents; *jour* peut signifier une époque indéterminée.

[1] Concile du Vatican, Constitution *Dei Filius*, ch. II.

2° Du *sens typique.* — Ce sens ne vient qu'au second rang. Il se connaît par l'Écriture, par l'interprétation de l'Église ou par le sentiment universel des Pères[a]. On peut en tirer, comme du sens littéral, des preuves en faveur des vérités dogmatiques et morales, parce que l'Esprit-Saint a donné ce sens à la parole inspirée. Mais, pour cela, il est nécessaire que le sens mystique soit constaté par l'Écriture ou par la tradition.

3° Du *sens accommodatice.* — Une parole de la sainte Écriture interprétée dans le sens accommodatice ne peut pas être donnée comme preuve d'une vérité dogmatique, parce que, ainsi interprétée, elle n'est pas la parole de Dieu. L'usage du sens accommodatice dans les sujets de piété est autorisé par l'exemple des Pères et par l'exemple de l'Église, qui s'en sert dans sa liturgie[b]. — On ne doit pas employer le sens accommodatice avec ceux qui ignorent le vrai sens et qui tomberaient dans l'erreur, en regardant comme vrai le sens accommodatice. — Il est défendu de faire de l'Écriture un usage profane, de la tourner à des plaisanteries, à des flatteries, à des choses frivoles, à des superstitions impies, etc. La parole de Dieu doit toujours être traitée avec le plus grand respect.

5. Lecture de la Bible.

30. Il est faux que la lecture de la Bible soit, comme le soutiennent les protestants, nécessaire indistinctement à tous les fidèles pour arriver au salut; il est faux également que l'Église catholique éloigne les fidèles de la lecture de la Bible.

31. *La lecture de la Bible n'est pas nécessaire au salut :* 1° parce qu'elle n'est pas possible à tous : que de fidèles ont vécu avant que les Livres saints fussent composés, et, après qu'ils ont été composés, combien ne les ont pas lus, soit faute d'instruction, soit parce qu'ils ne les avaient pas entre les mains! — 2° parce que les fidèles peuvent s'instruire et s'édifier pleinement de tout ce qui concerne la religion autrement que par la lecture de la Bible : les catéchismes, les prédications, les livres d'instruc-

---

[a] Ainsi, par exemple, nous savons que la pierre d'où jaillissait l'eau dans le désert était la figure de Jésus-Christ; que les Saints de l'Ancien Testament sont les figures de Notre-Seigneur, de la très sainte Vierge, des Apôtres ou de l'Église.

[b] C'est ainsi que l'Église applique au souverain Pontife ces paroles : *Dominus conservet eum et vivificet eum.* (Ps. XV, 3.)

tion religieuse, fournissent abondamment tous les moyens de connaître les vérités du salut; — 3° parce qu'il n'y a aucun précepte qui impose la lecture de la Bible : Les passages des Livres saints que les protestants allèguent en faveur de leur thèse établissent seulement que la lecture de la Bible est d'une grande utilité, mais nullement qu'elle soit nécessaire.

32. *L'Église n'éloigne point les fidèles de la lecture de la Bible.* Jamais elle n'a interdit cette lecture d'une manière générale et absolue. C'est à son zèle, au contraire, qu'on doit le culte de la sainte Écriture à travers tous les âges. « Elle a voulu, dit le pape Léon XIII, que l'exposition et l'interprétation en fût faite dans les églises cathédrales, dans les monastères... Elle a rigoureusement prescrit que, les dimanches et jours de fête solennelles, les fidèles fussent instruits des paroles salutaires de l'Évangile[1]... » — Si, à certaines époques, elle a mis des restrictions à l'usage des versions en langue vulgaire; si, aujourd'hui encore, elle exige que ces versions soient approuvées par le Saint-Siège ou éditées avec des notes tirées des saints Pères ou d'auteurs savants et catholiques, c'est afin que la parole de Dieu arrive aux fidèles par des sources pures et sans danger pour l'intégrité de leur foi.

6. Objections scientifiques contre la Bible.

33. « Il en est qui abusent des sciences physiques, fouillent partout dans les Livres saints, en vue d'y trouver des preuves de l'ignorance de leurs auteurs en ces matières et de dénigrer les écrits eux-mêmes[2]. »

Ces objections sont principalement tirées de la géologie, de l'astronomie, de la biologie et de l'anthropologie. Avant d'en montrer l'inanité, nous exposerons sommairement les principes qu'on doit suivre dans la solution des difficultés scientifiques ou historiques que présente la Bible.

Principes de solution des difficultés.

34. *Principes généraux.* — 1° *Il ne peut y avoir aucune contradiction réelle entre la science et la révélation.* C'est Dieu qui nous parle par le livre de la nature et par l'Écriture qu'il a inspirée. Aucune opposition n'est possible entre deux vérités. Si quelque opposition apparaît, elle a nécessairement pour cause

[1] Encyclique *Providentissimus Deus.* — [2] *Ibid.*

une fausse interprétation de l'un ou de l'autre livre : ainsi la vraie science ne sera jamais contraire à l'Écriture.

2° Il est donc très important de *se rendre un compte exact de ce qu'affirme la science et de ce qu'affirme l'Écriture.* On ne doit pas confondre la science avec les savants. Il n'est pas rare que ceux-ci se trompent dans leurs raisonnements, et il est arrivé plus d'une fois que des choses données d'abord comme certaines par des savants ont été ensuite mises en doute et finalement rejetées. On n'est pas obligé de croire tout ce qu'affirme un académicien en renom; on a le droit d'attendre des preuves irrécusables, admises communément dans le monde scientifique. De même pour l'Écriture; il est nécessaire d'en rechercher soigneusement le sens, pour ne lui attribuer que ce qu'elle affirme. Partout donc où le sens biblique n'est pas évident, il ne faut s'attacher à une interprétation en particulier qu'en laissant apercevoir la possibilité d'une interprétation différente.

3° *Dans l'interprétation des textes qui ne contiennent pas le dogme ou la morale,* c'est-à-dire des textes scientifiques et historiques, *on n'est pas obligé de suivre le sentiment des saints Pères.* Eux-mêmes, tout en maintenant toujours que l'Écriture n'y a commis aucune erreur, ont le plus souvent expliqué ces textes de diverses manières et se sont abstenus de formuler à ce sujet des arrêts absolus. « Dans les choses qui ne sont pas de nécessité de foi, il fut toujours permis aux saints, comme à nous, dit saint Thomas, d'avoir des avis différents. »

35. *Principes spéciaux pour les difficultés scientifiques.* — Le but de la sainte Écriture est d'enseigner aux hommes, savants ou ignorants, la vérité religieuse, et non les lois de la nature. Elle ne traite point, à proprement parler, de ce que nous appelons la géologie, l'astronomie, la physique, etc. C'est pourquoi le langage des écrivains sacrés n'a point l'appareil scientifique. Lorsqu'ils touchent aux questions qui ont rapport aux sciences, ils n'y cherchent le plus souvent que des ornements destinés à rendre plus sensibles les leçons dogmatiques et morales, telles que les comparaisons, les allégories et les autres images. Ils ne parlent pas d'ordinaire des choses de la nature autrement que leurs contemporains et ne les décrivent pas en termes scientifiques, mais d'après leur aspect extérieur apparent, et avec les expressions usitées dans le langage vulgaire. Si quelquefois ils se prononcent sur des problèmes appartenant au ressort de la science, comme la formation de l'univers, l'apparition successive